

Compte-rendu de la séance
du Conseil Communautaire du 10 juillet 2014

L'an deux mille quatorze et le dix juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à BESSAS, Salle de la Mairie, sous la présidence de Max THIBON, Président de la Communauté de Communes.

Présents : MM et Mmes ALZAS R., BACCONNIER J-C, BECKER M-L., BENAHMED C., BOUCHER A., BOULLE D., BUISSON C., CHAGNOL D., CHAMBON A., CHARBONNIER M., CLEMENT G., COLAS L., CONSTANT B., DELON J-C., DIVOL M., FLAMBEAUX P., GUIGON M., LASCOMBE-ROPERES M-L., LAURENT B., LAURENT G., MARRON G., MARRON J., MEYCELLE A., OZIL H., PICHON L., PLANTEVIN F., POUZACHE J., RIEU Y. SERRE M., THIBON M., VENTALON Y., VOLLE N.

Absents excusés : ALAZARD M., GUERIN M-C., MULARONI M., PESCHIER P., ROUX M., UGHETTO R.,

Pouvoirs de : UGHETTO R. à ALZAS R., ROUX M. à PICHON L., GUERIN M-C. à SERRE M., MULARONI M. à BUISSON C., PESCHIER P. à DIVOL M., ALAZARD M. à LAURENT G.

Secrétaire de Séance : Liliane COLAS (assistée de Bérengère BASTIDE).

Le Président, ayant fait l'appel des délégués communautaires présents, constate que le quorum est atteint et ouvre la séance.

Compte rendu de la séance du 27/05/2014

Le compte rendu de la séance du 27 mai 2014 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour du Conseil Communautaire

Administration Générale

Objet : Modification des statuts du SDEA

Nombre de membres en exercice : 38 - nombre de membres présents : 32
Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 38
Vote contre : pour : 38 abstention :

Le Président fait savoir aux conseillers que le Comité Syndical du syndicat départemental d'équipement de l'Ardèche SDEA a délibéré le 26 mai 2014 sur la modification de ses statuts, portant sur :

- La gouvernance (nombre de vice-Présidents fixé de 2 au minimum à 7 au maximum)
- l'adhésion de nouvelles collectivités (SIVOM de Coucouron et commune d'Ucel)

Le Conseil Communautaire

Emet un avis favorable à la modification susvisée des statuts du SDEA.

Objet : Motion de soutien à l'action de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

Nombre de membres en exercice : 38 - nombre de membres présents : 32
Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 38
Vote contre : 1 pour : 34 abstention : 3

Les collectivités locales, et en premier lieu les communes et leurs intercommunalités, risquent d'être massivement confrontées à des difficultés financières d'une gravité exceptionnelle. Dans le cadre du plan d'économies de 50 milliards d'euros qui sera décliné sur les années 2015-2017, les concours financiers de l'Etat sont en effet appelés à diminuer :

- de 11 milliards d'euros progressivement jusqu'en 2017,
- soit une baisse cumulée de 28 milliards d'euros sur la période 2014-2017.

Dans ce contexte, le Bureau de l'AMF a souhaité, à l'unanimité, mener une action forte et collective pour expliquer de manière objective la situation et alerter solennellement les pouvoirs publics sur l'impact des mesures annoncées pour nos territoires, leurs habitants et les entreprises. L'AMF, association pluraliste forte de ses 36.000 adhérents communaux et intercommunaux, a toujours tenu un discours responsable sur la nécessaire maîtrise des dépenses publiques ; aussi, elle n'en est que plus à l'aise pour dénoncer cette amputation de 30% de nos dotations. Quels que soient les efforts entrepris pour rationaliser, mutualiser et moderniser l'action publique locale, l'AMF prévient que les collectivités ne pourront pas absorber une contraction aussi violente de leurs ressources.

En effet, la seule alternative sera de procéder à des arbitrages douloureux affectant les services publics locaux et l'investissement du fait des contraintes qui limitent leurs leviers d'action (rigidité d'une partie des dépenses, transfert continu de charges de l'Etat, inflation des normes, niveau difficilement supportable pour nos concitoyens de la pression fiscale globale).

La Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche rappelle que les collectivités de proximité que sont les communes et leurs intercommunalités sont, par la diversité de leurs interventions, au cœur de l'action publique pour tous les grands enjeux de notre société :

- elles facilitent la vie quotidienne de leurs habitants et assurent le « bien vivre ensemble » ;
- elles accompagnent les entreprises présentes sur leur territoire ;
- enfin, elles jouent un rôle majeur dans l'investissement public, soutenant ainsi la croissance économique et l'emploi.

La diminution drastique des ressources locales pénalisera à terme nos concitoyens, déjà fortement touchés par la crise économique et sociale et pourrait fragiliser la reprise pourtant indispensable au redressement des comptes publics.

En outre, La Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche estime que les attaques récurrentes de certains médias contre les collectivités sont très souvent superficielles et injustes.

C'est pour toutes ces raisons que la Communauté de Communes des Gorges de l'Ardèche, par vote à mains levées 1 voix contre, 3 abstentions et 34 voix pour,

soutient les demandes de l'AMF :

- réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- arrêt immédiat des transferts de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Ressources Humaines

Objet : Créations et suppressions de postes

Nombre de membres en exercice : 38 - nombre de membres présents : 32
Nombre de pouvoirs : 6 - nombre de suffrages exprimés : 38
Vote contre : pour : 38 abstention :

Bernard CONSTANT, Délégué aux Ressources Humaines, fait savoir aux conseillers que le fonctionnement des services de la communauté de communes, en particulier pour les accueils de loisirs et accueils de loisirs en rythmes scolaires, et les crèches en gestion directe, ainsi que l'évolution des carrières des agents, nécessitent d'apporter des modifications au tableau des effectifs.

Le Conseil Communautaire,

Considérant que le bon fonctionnement des services nécessite de modifier le tableau des effectifs de la Communauté,

Décide la création, la modification et la suppression des postes suivants :